



**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 27 Septembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Septembre 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 31

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Gratification Stagiaires BAFA/BAFD**

Présents : 31

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard). Alain TABONE (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

**DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) pouvoir à BOBET Arnaud, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à SAGASTI Sylvie**

Absents excusés : 4

**GRAVINO Bruno (Saint Trojan), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), GRASSIAN Frédérique (suppléant de Jacques BASTIDE décédé).**

Secrétaires de séance : FAMEL Olivier

Considérant que les ALSH de la Communauté de Communes sont amenés à accueillir des animateurs stagiaires dans le cadre de la validation de leur diplôme BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) ou BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur);

Considérant que par délibération du 16 septembre 2015, le Conseil Communautaire avait décidé de réévaluer le montant des indemnités des stagiaires BAFA/BAFD, instituées par délibération du 16 juillet 1997, à 200€ brut pour les stages effectués les mercredis et les petites vacances scolaires et à 250€ brut pour les stages effectués pendant les vacances estivales;

Considérant que ces indemnités avaient été fixées sur le bénéfice d'une franchise des cotisations sociales (8%) alors que ces agents sont soumis aux mêmes cotisations que les agents non titulaires (18,85%);

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la réévaluation de ces gratifications afin de tenir compte de ces prélèvements sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De fixer l'indemnité, pour les stagiaires BAFA/BAFD accueillis dans les services de la Communauté de Communes, à partir du 01 octobre 2017, à un montant de 230€ brut pour les stages effectués pendant une période équivalente à 3 semaines et à 285€ brut pour les stages effectués pendant une période équivalente à 4 semaines,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 28 Septembre 2017.

Le Président,

A.DUMAS

